

PROSTITUTION

osons en parler.

POINTS DE REPÈRES
À L'USAGE DES
PROFESSIONNEL·LES



**LOI N° 2016-444 DU 13 AVRIL 2016
VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL
ET À ACCOMPAGNER LES PERSONNES PROSTITUÉES**

Cette loi réaffirme l'inscription de la prostitution dans le continuum des violences faites aux femmes. Elle concrétise l'émergence de la prostitution comme objet de politiques publiques et réaffirme la position abolitionniste de la France.

Renforcement de la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains

- Renforcement de la lutte sur internet
- Peines complémentaires pour les auteurs-trices de traite des êtres humains
- Possibilité pour certaines associations de se porter partie civile dans des procès

Protection et accompagnement des victimes

- Abrogation du délit de racolage
- Création d'un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle

Le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle

- Il est mis en œuvre par des associations agréées par la Préfecture de département
- Sur une période de 6 mois renouvelable jusqu'à 24 mois
- Accompagnement global s'appuyant sur des actions de droit commun
- Possibilité d'accéder à des droits spécifiques : aide financière d'insertion sociale (AFIS, 330 €/mois pour une personne seule) et autorisation provisoire de séjour avec droit au travail

Une mise en œuvre de la loi à l'échelle départementale avec les commissions départementales de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains. Elles ont pour missions de :

- Définir la stratégie de lutte contre le système prostitutionnel sur le département
- Etudier les demandes d'entrée dans les parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle

Prévention

- Inclusion du risque prostitutionnel dans les séances de prévention « vie sexuelle, vie affective » dont tout-e élève doit pouvoir bénéficier au cours de sa scolarité
- Inclusion d'un module sur le système prostitutionnel dans le référentiel de formation initiale des travailleurs sociaux et travailleuses sociales.
- Prévention auprès des personnes en situation de prostitution : référentiel national de réductions des risques incluant les conséquences physiques et psychologiques de la prostitution

Interdiction de l'achat d'actes sexuels

- Contravention de 5ème classe (1500€ d'amende maximum), délit en cas de récidive
- Stages de responsabilisation

Pourquoi ce guide ?

Parce que la prostitution est une violence sexiste et sexuelle avec de graves conséquences sur la santé physique et psychique de celles et ceux qui la subissent.

Parce que la prostitution est un phénomène massif mais difficile à quantifier, et que cette invisibilité empêche sa prise en compte comme enjeu social et politique. Elle freine également la prise en charge des victimes comme une priorité. Notons que la prostitution concerne au moins 30 000 personnes en France selon l'Observatoire national des violences faites aux femmes (2015).

Parce que la loi prévoit des droits spécifiques pour ces personnes, mais que ces personnes ne le savent pas. La grande majorité d'entre elles sont sous l'emprise d'un trafiquant ou proxénète, et vivent dans l'isolement, la honte et la culpabilité. Cette situation les empêche de demander de l'aide.

Parce que dénier cette réalité, faire comme si ça n'existait pas ou comme si ce n'était pas grave, participe de la banalisation de cette violence et du maintien des victimes dans des situations d'exploitation sexuelle.

Parce que selon une étude de la juriste Catharine MacKinnon, l'âge moyen d'entrée en prostitution est de 14 ans (*Traite, prostitution, inégalité* - 2014). La prostitution des mineur-es doit donc être comprise dans le même cadre de compréhension qu'est le système prostitutionnel, et non pas comme un phénomène à part.

Parce que l'Amicale du Nid, qui accompagne des personnes prostituées depuis plus de 70 ans, souhaite partager les constats issus de son expérience de terrain avec un grand nombre de professionnel·les non spécialisé·es, afin de maximiser les chances que chaque victime soit accueillie sans jugement et accompagnée au mieux vers l'émancipation des violences.

De quoi parle-t-on ?

QUELS QUE SOIENT :

LE NOM QU'ON
LUI DONNE



Escorting, débrouille, camgirl,
michetonnage, sugar baby

LE DEGRÉ DE
BRUTALITÉ



Du « gentil » client au
prostituteur tortionnaire

LE DEGRÉ DE
COERCITION



De l'absence de proxénète*
à un système de traite*

LA COMPEN-
SATION



Paquet de cigarettes, lit pour
la nuit, argent, objets de luxe

LE LIEU DE
LA PASSE



Dans un hôtel, les toilettes
du collègue, ou une voiture

LE MODE DE
MISE EN LIEN



Par internet ou par une
personne de l'entourage

**LA PROSTITUTION, C'EST L'ACHAT DE L'USAGE DU CORPS
D'UNE PERSONNE À DES FINS SEXUELLES.**

**LA PASSE, C'EST TOUJOURS UN ACTE SEXUEL
IMPOSÉ PAR UNE INÉGALITÉ DE POUVOIR.**

La double peine, c'est que cette violence est invisibilisée, normalisée par le leurre d'une contractualisation entre deux parties égales. Ce « tour de passe-passe » permet aux exploiters, proxénètes et client-prostituteurs* de faire porter à la victime la responsabilité de la violence qu'elle subit.

LA PROSTITUTION EST UNE ATTEINTE
À L'INTÉGRITÉ DE LA PERSONNE,
AVEC DES **CONSÉQUENCES GRAVES** SUR SA
SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHIQUE, SA
SEXUALITÉ ET SA VIE SOCIALE ET AFFECTIVE



PROSTITUTION = VIOLENCE SEXUELLE

Client-prostituteur

Celui qui paye pour obtenir l'accès au corps de l'autre.
On l'appelle prostituteur parce qu'au fond, sans demande il n'y aurait pas de prostitution.

Proxénétisme

Fait d'assister et/ou de tirer profit de et/ou de pousser quelqu'un à la prostitution

Traite des êtres humains

Le fait de recruter, transporter, héberger une personne afin de l'exploiter avec l'un des moyens suivants : menaces, force, contraintes, tromperie, abus d'autorité ou de vulnérabilité. Le crime est constitué quel que soit le degré de consentement de la victime à cette exploitation.

Dans une société structurée par des rapports de domination :

INÉGALITÉS FEMMES / HOMMES RACISME* & INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES

DES CLIENTS



Les proxénètes imposent par l'argent, un bien ou un service des actes sexuels non désirés (99,9% sont des hommes).

DES PROXÉNÈTES



Les proxénètes organisent ce marché très lucratif (deuxième trafic au monde après la drogue et avant les armes).

MARCHANDISENT ET EXPLOITENT

DES PERSONNES PROSTITUÉES



Très majoritairement :

- Des femmes et des enfants
- Des personnes ayant déjà vécu des violences sexistes et sexuelles*
- Des personnes étrangères, souvent en situation irrégulière
- Des personnes en situation de grande précarité

LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL EST LE PRODUIT DE RAPPORTS DE DOMINATION



DOMINATION SEXISTE

Système qui justifie et perpétue l'appropriation par les hommes du corps des femmes au nom de besoins irrépressibles ou pulsions incontrôlables.

Ex : « Une vraie femme est belle et douce, un vrai homme et riche et fort »



DOMINATION RACISTE

Système qui justifie les discriminations et les violences en attribuant des comportements sexuels en fonction de l'origine et/ou la couleur de peau des personnes.

Ex : « Les noires sont des tigresses » « Les asiat' sont les plus soumises »



DOMINATION CAPITALISTE

Système lié au modèle économique dominant qui justifie et perpétue l'exploitation des plus pauvres et la marchandisation des corps.

Ex : « Tout s'achète et tout se vend » « C'est de l'argent facile »

PROSTITUTION = SYSTÈME D'EXPLOITATION

Violence sexiste et sexuelle

Acte de violence fondé sur le genre qui entraîne pour les femmes des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique. « La violence à l'égard des femmes est une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes, ayant conduit à la domination et à la discrimination des femmes par les hommes, privant ainsi les femmes de leur pleine émancipation. »

(Convention d'Istanbul)

Racisme

Doctrine politique fondée sur l'idée du droit naturel d'une « race » d'en dominer d'autres. Cette idéologie a servi de justification au colonialisme, à l'esclavage, ainsi qu'aux crimes nazis et aux régimes de l'apartheid. Le racisme est la valorisation de différences en vue de justifier une agression ou un privilège.

Comment repérer ?

**IL N'Y A PAS DE PROFIL TYPE.
CE QUE L'ON PEUT REPÉRER, C'EST UN FAISCEAU D'INDICES.**

SIGNAUX LIÉS AUX FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

ISOLEMENT, SOLITUDE
AVOIR DÉJÀ ÉTÉ VICTIME DE VIOLENCES, NOTAMMENT SEXUELLES
CARENCES AFFECTIVES ET /OU ÉDUCATIVES
DIFFICULTÉS FAMILIALES
MANQUE D'ESTIME DE SOI, DÉVALORISATION
PRÉCARITÉ, BESOIN D'ARGENT, ERRANCE, BESOIN D'HÉBERGEMENT
SITUATION ADMINISTRATIVE IRRÉGULIÈRE
STIGMATISATION DUE À L'ORIENTATION SEXUELLE
ÊTRE CIBLÉ-E PAR LES AGRESSEURS DU FAIT
DE SA COULEUR DE PEAU OU DE SON ÂGE

SIGNAUX LIÉS AUX CONSÉQUENCES PHYSIQUES PSYCHIQUES ET SOCIALES

BLESSURES, BLEUS, DOULEURS FRÉQUENTES, FATIGUES CHRONIQUES
TROUBLES ALIMENTAIRES
PROBLÈMES GYNÉCOLOGIQUES, VIH, INFECTIONS SEXUELLEMENT
TRANSMISSIBLES, GROSSESSES NON-DÉSIRÉES
SIGNES DE DISSOCIATION ET DE DÉCORPORALISATION : NE PLUS RESSENTIR
ET DONC NE PLUS POUVOIR MANIFESTER D'ÉMOTIONS, NE PLUS RESSENTIR
LA DOULEUR, NE PLUS « ÊTRE DANS SON CORPS »
STRESS POST-TRAUMATIQUE* : ANXIÉTÉ, TROUBLES DU SOMMEIL,
FLASHBACKS (EX : UNE IMAGE FAIT REVIVRE LE TRAUMATISME)
DÉPRESSION, COMPORTEMENTS DESTRUCTEURS,
PENSÉES SUICIDAIRES, ADDICTIONS
SENTIMENT DE HONTE ET CULPABILITÉ, OBLIGATION DE DISSIMULER UNE
PARTIE DE SA VIE, DISSONANCE COGNITIVE
EXCLUSION SOCIALE, REPLI SUR SOI, DÉINVESTISSEMENT SOCIAL
TROUBLES DE LA SANTÉ SEXUELLE*
RAPPORTS AU TEMPS ET À L'ARGENT INHABITUELS,
CONSUMÉRISME COMPENSATOIRE

SIGNAUX D'EMPRISE*

SEMBLE TENU-E DE RÉPONDRE IMMÉDIATEMENT AU TÉLÉPHONE
SE PRÉSENTE TOUJOURS ACCOMPAGNÉ-E AUX RENDEZ-VOUS
PARÂÎT INCAPABLE DE PRENDRE SEUL-E UNE DÉCISION POUR LUI-ELLE-MÊME



ATTENTION, CES SIGNAUX NE SONT QUE DES POINTS DE REPÈRE, IL N'Y A AUCUN DÉTERMINISME.

Ces indicateurs sont issus des constats de terrain, mais ils ne signifient pas automatiquement qu'il y a situation de prostitution, et ils ne prétendent pas à être exhaustifs.

Comme pour les autres formes de violences, les personnes concernées peuvent ne pas se reconnaître comme victimes, tout en présentant des signaux d'alerte et/ou « tendant des perches » aux professionnel·les qui les reçoivent. Il est rare qu'elles en parlent spontanément. Le plus sûr est donc de poser la question.

Chez des jeunes, surtout si vous les voyez régulièrement, vous pouvez constater en particulier :

- Échangement d'attitude, de fréquentations, de comportements avec les autres
- Échangement de vocabulaire concernant la sexualité
- Échangement de style vestimentaire, brutale prise ou perte de poids
- Fugues, évitements, repli sur soi
- Violences envers soi (scarifications par exemple) ou envers les autres

**MINEUR·ES ET
SIGNAUX D'ALERTE**

Parfois vous pouvez également observer des indicateurs matériels :

- Bes relations avec des hommes plus âgés, des voitures qui passent les chercher
- Be grosses sommes d'argent liquide, de la lingerie, des préservatifs, une bombe lacrymogène, une carte de club
- Plusieurs téléphones

Attention ! Un seul signe ne suffit pas, il ne faut pas non plus voir la prostitution partout.

Emprise

Relation de domination mise en place par une personne en position de pouvoir et qui vise l'exploitation d'autrui. La personne sous emprise croit qu'elle n'a pas le choix et intériorise la volonté de l'autre au détriment de ses propres intérêts.

Psychotraumatisme ou état de stress post-traumatique

Un événement traumatique menaçant l'intégrité d'une personne peut provoquer des conséquences psychiques importantes comme des troubles de la mémoire, du sommeil ou de l'alimentation, des pratiques d'évitement, de la dissociation, de l'hypervigilance, de l'impulsivité, de la somatisation, ou des crises d'angoisse.

Santé sexuelle

État de bien-être physique, mental et social dans le domaine de la sexualité. Elle requiert une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles qui soient sources de plaisir et sans risque, libres de toute coercition, discrimination ou violence. (OMS)

Pourquoi faut-il en parler ?

IL EST IMPORTANT DE NE PAS FAIRE COMME SI DE RIEN N'ÉTAIT ET DE CRÉER LES CONDITIONS POUR ABORDER LE SUJET.

Quelques raisons importantes d'en parler avec ces personnes :

PARCE QU'ELLES SONT EN DANGER

Les personnes qui sont victimes de la prostitution sont marquées par cette violence sexuelle et par ses conséquences sur leur santé physique et psychique. Elles sont en danger de mort. La majorité d'entre elles ne voient pas d'alternative, vivent dans un état de stress post-traumatique et/ou sont sous l'emprise d'un-e proxénète, ce qui les empêche d'en sortir.

PARCE QU'ELLES PEUVENT DIFFICILEMENT PARLER DE LEUR SITUATION

Au vu des représentations sociétales qui stigmatisent les personnes prostituées tout en banalisant la violence sexuelle, ces personnes ont de bonnes raisons de ne pas en parler. Elles se taisent pour se protéger de la honte qu'on pourrait leur renvoyer, pour vous protéger de la violence de leur histoire, parce qu'elles n'ont pas conscience d'être des victimes, ou parce qu'elles pensent que personne ne peut les aider.

PARCE QUE GARDER LE SUJET TABOU EMPIRE LA SITUATION

Si vous pensez qu'en parler est un jugement ou une intrusion, rappelez vous que le privé est politique, et qu'elles ne sont pas responsables de la violence qu'elles subissent. Le fait de garder le silence, de faire comme si vous ne vouliez pas savoir, ou de montrer votre gêne renvoie à la personne l'idée que ce qu'elle fait est honteux, et que ce qui lui arrive est de sa faute.

ET SI CE N'ÉTAIT PAS VRAI ?

Ce n'est pas grave, ce serait de la prévention.

En parler crée l'occasion d'ouvrir un dialogue plutôt que de maintenir un tabou.

LES MOTS DES PERSONNES CONCERNÉES

Pour que la personne puisse avoir la liberté de vous parler, il faut qu'elle se sente libre de ses sentiments devant vous, il faut dire que vous connaissez des personnes qui ont vécu ça, que ce n'est pas de leur faute, qu'il ne faut pas avoir honte. Comme ça elle sait que vous êtes de son côté. Il faut montrer qu'on est égaux, ne pas prendre du dessus. Ça aide à en parler. Et ça aide d'en parler.

Avant, je n'osais même pas parler, j'étais tellement méfiante que je doutais de moi-même. Quand vous commencez à dénoncer cette identité qu'on vous a donnée, vous pouvez devenir vous-même. Garder tout en soi, c'est une torture, vous reviver sans cesse les mêmes histoires. Alors qu'à force de parler, vous accumulez une force qui vous fait avancer, vous dites : je peux m'affirmer, je peux devenir.

Des fois on est sidérée, et on continue comme si de rien n'était, on cache les coups derrière des lunettes de soleil. Il y a l'emprise aussi. J'ai compris à présent que je pouvais demander de l'aide, ce que je n'imaginai pas avant et de ce fait je me cachais. En fait, ça fait du bien ces échanges qui délient ce qui est lié en nous, c'est bien de dire ce qui me dérange, ce qui me fait honte, ça libère.



La prostitution n'est pas une conduite à risques. Ce n'est pas de la liberté sexuelle, c'est une violence sexuelle. Un-e enfant en situation de prostitution est une personne en danger, victime d'agresseurs sexuels qui la payent pour lui faire porter la responsabilité de ce qu'elle subit.

Il est donc de notre responsabilité de citoyen-ne et de professionnel-le de signaler toute situation de mineur-e en danger. L'identification de mineur-es en situation de prostitution engage la responsabilité légale du-de la professionnel-le qui doit en aviser les autorités compétentes, cellule de recueil des informations préoccupantes ou parquet des mineurs.

« La prostitution des mineur-e-s est interdite sur tout le territoire de la république. La ou le mineur-e prostitué-e est une victime, qui doit être protégé-e : tout-e mineur-e prostitué-e, même occasionnellement, est en danger et relève de la protection du juge des enfants au titre de la procédure d'assistance éducative. » (loi de 2002 sur l'autorité parentale).

Le client est passible d'une peine de 3 ans, le proxénète de 10 ans.

**MINEUR-ES ET
RESPONSABILITÉ MORALE**

Comment aborder le sujet ?

LE PLUS IMPORTANT EST D'ÊTRE CONVAINCU-E QUE LA PERSONNE PROSTITUÉE N'EST PAS COUPABLE DE SA SITUATION.

Il n'y pas de formule magique pour aborder le sujet, mais voici quelques conseils pour instaurer un climat de confiance :



VIGILANCE

Ne pas recevoir la personne avec un-e accompagnateur-trice qui pourrait se révéler être un-e exploiteur-trice.



CLARTÉ

Expliquer clairement qui vous êtes et quelles sont vos missions, offrir un cadre relationnel transparent et sécurisant.



ÉCOUTE

Poser le cadre de confidentialité. Dire qu'ici, c'est possible d'en parler quand le besoin se fera sentir.



SOUTIEN

Montrer que vous êtes de son côté et que vous vous inquiétez pour elle. Vous savez que la prostitution est un piège.



LÉGITIMITÉ

S'appuyer sur le cadre de la loi qui considère la personne prostituée comme une victime, et condamne l'acheteur.



NON JUGEMENT

Ne pas utiliser de mots qui jugent la prostitution (ex: « pute »), ou la banalisent (ex: « travailleuse du sexe »).

IL EST ÉGALEMENT IMPORTANT D'ÊTRE CONVAINCU-E QUE LA PROSTITUTION EST UNE VIOLENCE.

Expliquer pourquoi vous en parlez, sans tourner autour du pot.

Vous n'êtes pas là pour porter de jugement de valeur ou lui faire « avouer ». Vous savez que la prostitution est une violence qui a de graves conséquences pour ses victimes. Vous pouvez dire à la personne que vous êtes avec elle, que vous pouvez être un soutien, et qu'il existe des solutions. Vous veillez à respecter son silence, sa parole, son rythme, ses choix.

EXEMPLES DE MANIÈRES D'ABORDER LE SUJET

Si quelqu'un vous force à faire des choses d'ordre sexuel que vous ne voulez pas en échange d'argent ou autre, je pense que ce n'est pas normal, vous pouvez m'en parler, aujourd'hui ou un autre jour.



On se connaît depuis un moment, je vois bien que vous avez des problèmes, je me demandais si vous n'étiez pas concernée par la prostitution. Sachez que je ne vous jugerai pas, je peux vous aider.



Vous savez, je m'inquiète pour vous parce que j'ai déjà accompagné des personnes qui connaissent la prostitution, elles m'ont dit combien c'est violent, sentez-vous libre de m'en parler.



La plupart du temps, les mineur-es ne vont pas s'identifier comme étant en situation de prostitution. Les enfants vont utiliser des mots qui minimisent les violences vécues (« michetonnage », « escort »), dire que c'est leur vie, qu'il-elles contrôlent la situation (« je gère ») ou que ce n'est pas si grave puisque ce n'est que pour un temps. Il est important d'aller au-delà de ces mots, et de ne pas employer soi-même des expressions qui peuvent porter un jugement (« suspicion ») ou culpabiliser (« conduites prostitutionnelles »). Cela risquerait de sous-entendre que c'est un peu de leur faute, alors que ce sont bien les « clients » qui les ont mis dans cette situation. Les jeunes envoient des signaux aux adultes. Si les adultes ne s'en saisissent pas, ils-elles laissent croire à l'enfant que ce qu'il-elle vit est normal.

Il s'agit d'expliquer à l'enfant qu'il-elle est en danger, que la prostitution est une violence qui lui est faite, qu'elle a des conséquences graves, que la loi condamne les « clients », et que les institutions doivent la protéger. Pour ne pas trahir sa confiance, préciser à l'enfant qu'en tant que professionnel-le, vous êtes tenu-e au signalement. C'est différent de ce qui concerne la vie sexuelle et affective du-de la mineur-e, qui peut être parlée en toute confidentialité.

**MINEUR-ES
- EN PARLER -**

Comment écouter et réagir ?

Voici quelques principes généraux d'accompagnement de femmes victimes de violences, inspirés notamment du Collectif Féministe Contre le Viol :



PRENDRE LE TEMPS DE L'ÉCOUTER

Une attention particulière est importante car c'est à vous que cette personne est venue parler. Cela n'empêche pas de travailler en partenariat par la suite, et de proposer une orientation si nécessaire.



CROIRE CE QU'ELLE DIT

Prendre en compte sa parole, ce qui est vrai pour elle au moment où elle le dit. La croire même si son histoire paraît sidérante. Le récit peut être confus en raison du traumatisme des violences subies.



NOMMER LES VIOLENCES

Parler de prostitution, de viol, du proxénétisme, de traite, etc. Informer la personne sur ses droits en s'appuyant sur la loi.



LUI DEMANDER CE DONT ELLE A BESOIN

Lui demander ce dont elle a besoin, tout en écoutant ses priorités. L'aider à assurer sa sécurité en respectant sa volonté.

ÉCOUTER EST UNE ACTION EN SOI, MÊME SI VOUS N'AVEZ PAS DE SOLUTIONS, MÊME SI VOUS NE REVERREZ JAMAIS LA PERSONNE



GARDER UNE POSTURE PROFESSIONNELLE

Être en empathie sans exprimer de pitié ou de jugement. Cela risquerait de faire porter à la personne le poids de nos émotions face à son histoire, en plus de ce qu'elle a déjà vécu de difficile.



LA DÉCULPABILISER

Affirmer la responsabilité des agresseurs pour les actes commis, expliquer que la prostitution est une violence sexuelle et sexiste qu'il n'est pas normal de subir, et qu'elle n'a pas à avoir honte.



LA VALORISER

Dire que c'est possible d'en sortir, saluer le courage d'en avoir parlé, première étape vers la sortie. Parler des perspectives.



LUI FOURNIR DES CONTACTS CONCRETS

Donner toutes les informations en votre possession sur les différentes structures (adresse, horaire, téléphone, contact).

Comment appréhender le processus d'émancipation ?

L'ÉMANCIPATION DE LA PROSTITUTION EST UN PROCESSUS QUI NÉCESSITE DU TEMPS.

Le déclic est propre à chaque personne.

L'une rencontrera sur les lieux de prostitution une association spécialisée comme l'Amicale du Nid. L'autre, suite à une agression où elle a eu peur de mourir, décidera que sa vie vaut plus que leur argent. La troisième, comprenant que sa proxénète est criminelle au regard de la loi française, utilisera ce moyen de pression pour s'affranchir.

Ce déclic n'est pour beaucoup que le début d'un cheminement.

Personne ne peut sortir d'un système de violence et d'emprise tel que celui de la prostitution du jour au lendemain.

La personne est en prise avec ses agresseurs, « clients » et proxénètes qui l'exploitent, par divers moyens de pression physiques et psychologiques. Avec les conséquences traumatiques des violences, elle peut ne pas croire qu'il est possible d'en sortir. Il est fréquent qu'elle fasse des aller-retours et ce n'est pas un échec, c'est une étape.

POUR L'ACCOMPAGNER, VOUS POUVEZ SURTOUT ÊTRE UNE PERSONNE DE CONFIANCE.

Vous pouvez installer une écoute attentive qui reconnaît la violence vécue, pose les bonnes questions, ne juge pas, encourage et valorise.

L'emprise, qui mêle culpabilisation, dévalorisation, et utilisation des conséquences post-traumatiques des violences, ne se déconstruit qu'en comprenant que ces violences sont de la responsabilité des exploiters et des acheteurs, en reconstruisant son estime de soi sur de nouvelles bases, en s'assurant comme sujet de son histoire.

Vous pouvez également l'aider à créer les conditions matérielles de sa sortie de prostitution.

Un toit sur la tête, des soins, une régularisation et un emploi ou une formation.



Cette infographie est une miniature du poster détachable au milieu du livre.

N'hésitez pas à l'afficher dans le hall, le bureau ou la salle d'attente de votre lieu de travail.

Comment accompagner et orienter ?

UNE PERSONNE EN SITUATION DE PROSTITUTION NE DOIT PAS ÊTRE RÉDUITE À CETTE SITUATION. ELLE A SA PROPRE HISTOIRE, SON PROPRE CARACTÈRE, SES PROPRES OBJECTIFS.

Tous les principes du travail social « généraliste » s'appliquent. Il reste important de prendre en compte les vulnérabilités liées aux causes et aux conséquences de la violence de la prostitution. À chaque moyen d'emprise correspond un moyen d'émancipation et une étape d'accompagnement.

Voici quelques points de repères :

1

Parce que la personne traverse une situation difficile et se trouve en position de vulnérabilité

PRÉVENIR, IDENTIFIER, INTERROGER, ORIENTER

Une rencontre, une écoute qui reconnaît la violence de la situation, déculpabilise et laisse entrevoir d'autres possibles.

2

Parce que sans sécurité, la personne ne peut pas prendre de recul par rapport à sa situation

ACCOMPAGNER LA MISE À L'ABRI

La question de sécurité est fondamentale : la personne doit pouvoir se mettre en sécurité par rapport aux agresseurs du système prostitutionnel (exploiteurs et clients prostitueurs).

Élaborer avec la personne sa stratégie de sécurité : prendre conscience des violences, comprendre le système d'emprise, se mettre à l'abri physiquement et psychiquement.

Aider la personne à faire face à ses besoins essentiels : être hébergée, avoir de quoi manger.

3

Parce que les violences nuisent à la capacité à prendre soin de soi

PERMETTRE L'ACCÈS AUX SOINS

Il ne suffit pas d'ouvrir les droits, mais aussi d'accompagner vers la demande de soins.

Orienter vers des médecins généralistes et spécialistes, professionnel·les de la santé, qui comprennent les violences sexistes et sexuelles, ainsi que les psychotraumatismes.

4

Parce que la personne a vu sa confiance abusée maintes fois

POSER UN CADRE SOLIDE À L'ACCOMPAGNEMENT

Se présenter, expliquer le cadre de son intervention. Dire ce qu'on peut proposer et énoncer ses limites. Expliquer le cadre de confidentialité dans lequel on peut s'engager.

Comprendre la demande de la personne, être à ses côtés, la croire, l'écouter, respecter ses priorités, et ainsi reconnaître la personne comme sujet doté de compétences.

Écouter ses besoins, croire en sa capacité d'agir.

Dire ce que l'on sait de la prostitution, en tant que système et comme violence.

Se positionner permet à la personne de savoir à qui elle parle.

Analyser ses comportements à première vue incompréhensibles comme possibles conséquences des violences vécues.

5

Parce que la personne a été forcée au silence

OUVRIR UN ESPACE DE PAROLE

Entendre et nommer avec elle les violences vécues.

Respecter les choix et le rythme de la personne, éviter l'écueil de se croire tout-e-puissant-e ou complètement impuissant-e.

Écouter la singularité de sa situation, mettre des mots sur ce que l'on entend, reformuler, replacer chaque moment dans une vision globale par rapport au système prostitutionnel.

Porter une attention particulière à la qualité du lien de confiance, essentielle pour la reconstruction des victimes.

6

Parce que la honte et la culpabilité participent du maintien de l'emprise

RESTAURER L'ESTIME DE SOI

Nommer les violences pour sortir de la culpabilité et de la honte :

« Ce que vous avez vécu, c'est grave, ce n'est pas normal, ils n'avaient pas le droit ».

Déjouer la stratégie du trafiquant ou du proxénète qui isole, objectise, culpabilise, terrifie, et impose le silence. Lui rendre la responsabilité de ses actes, en s'appuyant sur ce que dit la loi, en prenant position contre les violences.

Replacer l'histoire personnelle dans un contexte social, de rapports de domination de sexe, de race, de classe. L'inviter à échanger avec d'autres victimes pour comprendre le caractère systémique de la violence qu'elle a subie.

Valoriser la force que la personne a su déployer pour en sortir.

7

Parce que l'absence de droits maintient dans la précarité et la dépendance

ACCOMPAGNER VERS L'ACCÈS AUX DROITS

Replacer la loi comme outil de protection :

les victimes de traite, de proxénétisme et de prostitution ont des droits.

Dire que ce n'est pas parce qu'une personne est en situation administrative irrégulière qu'elle est sans droit. Ne rien promettre non plus qu'on ne puisse tenir, indiquer les difficultés possibles tout au long des procédures.

Expliquer l'intérêt et les modalités du dépôt de plainte.

Si la personne est étrangère et en situation irrégulière, le point clé de l'accès aux droits est la régularisation, il est important de connaître les principales voies de régularisation.

(voir encart « Prostitution et droit au séjour » en page de droite)

8

Parce que la personne ne voit pas d'alternatives

ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI ET LE LOGEMENT

Soutenir la personne dans ses projets d'insertion, étape par étape.

Construire des alternatives qui lui conviennent sur le long terme.

L'encourager à créer du lien social (activités collectives, culturelles, sportives, bénévoles, etc.).

Orienter vers des partenaires, accompagner la personne à multiplier ses points d'appui.

PROSTITUTION ET DROIT AU SÉJOUR

Au vu de la complexité des procédures, si vous ne connaissez pas le droit des étrangers, il peut être important d'être soutenu par une association spécialisée dans ces démarches. Les personnes prostituées peuvent aussi se prévaloir de titres de droit commun sur d'autres motifs que ceux énoncés ci-dessous.

L'Autorisation Provisoire de Séjour (APS), parcours de sortie de prostitution, dans le cadre de la loi du 13 avril 2016 (article 316-1-1 du CESEDA) :

- La personne qui souhaite sortir de la prostitution peut être accompagnée par une association agréée pour déposer son dossier de demande d'engagement dans un parcours de sortie.
- La demande sera étudiée par la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains, et validée à la discrétion du Préfet.
- La personne pourra alors obtenir une APS de 6 mois renouvelable 3 fois, avec autorisation de travail, ainsi que l'Aide Financière d'Insertion Sociale (AFIS).
- L'accompagnement global mis en œuvre par l'association agréée dans le cadre de ce parcours de sortie de prostitution permet aussi de poser un cadre institutionnel à ce que vit la personne, favorise l'accès aux soins et le renforcement de l'estime de soi.

Le titre de séjour pour plainte (article L316-1 du CESEDA) :

Une carte de séjour d'un an portant la mention « *Vie privée et familiale* » est délivrée à la personne étrangère qui dépose plainte ou témoigne contre une personne qu'elle accuse de proxénétisme ou de traite, ainsi qu'une allocation du montant de l'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA). Le titre est renouvelé pendant la durée de la procédure. En cas de condamnation de la personne mise en cause, une carte de résident est délivrée de plein droit.

Le titre de séjour pour raisons exceptionnelles ou humanitaires :

À la discrétion du Préfet, un titre d'un an peut être délivré pour motif humanitaire (proxénétisme ou traite à des fins d'exploitation sexuelle) en démontrant par tous moyens l'insertion en France. Le titre est payant et renouvelable à la discrétion du Préfet.

L'asile, statut de réfugié-e ou protection subsidiaire :

Les violences sexuelles constituent un motif de persécution justifiant une demande de protection internationale. La personne qui ne peut retourner dans son pays parce qu'elle y est en danger du fait de son vécu prostitutionnel peut déposer une demande d'asile auprès de l'OFPRA, et en cas de rejet un recours devant la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile).

Un-e mineur-e ne peut pas être considéré-e comme étant en situation irrégulière.

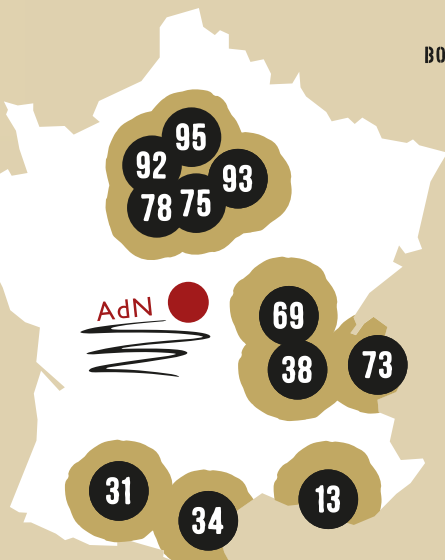
Attention, un-e enfant n'est protégé-e de l'éloignement que jusqu'à ses 18 ans.

Si vous accompagnez un-e mineur-e isolé-e étrangèr-e, il est indispensable d'anticiper la question de la régularisation.

**MINEUR-ES
ET DROIT AU SÉJOUR**

Où nous trouver ?

L'AMICALE DU NID EST PRÉSENTE SUR 11 DÉPARTEMENTS



BOUCHES-DU-RHÔNE	13
HAUTE-GARONNE	31
HÉRAULT	34
ISÈRE	38
RHÔNE	69
SAVOIE	73
PARIS	75
YVELINES	78
HAUTS-DE-SEINE	92
SEINE-ST-DENIS	93
VAL D'OISE	95

13 BOUCHES-DU-RHÔNE

- ✉ amicaledunid13.org
- ✉ amicaledunid.org/bouches-du-rhone
- 📍 60, boulevard Baille, 13006 Marseille
- ☎ 04 91 29 77 01
- ✉ contact@amicaledunid13.org

31 HAUTE-GARONNE

- ✉ amicaledunid31.fr
- ✉ amicaledunid.org/haute-garonne
- 📍 52 blvd Déodat de Séverac, 31300 Toulouse
- ☎ 05 34 41 57 60
- ✉ contact@amicaledunid31.fr

34 HÉRAULT

- ✉ amicaledunid.org/herault
- 📍 3, rue Anatole France, 34000 Montpellier
- ☎ 04 67 58 13 93
- ✉ contact@labobotte.org

38 ISÈRE

- ✉ amicaledunid.org/isere
- 📍 15 place Gustave Rivet, 38000 Grenoble
- ☎ 04 76 43 01 66
- ✉ amicaledunidisere@wanadoo.fr

69 RHÔNE

- ✉ amicaledunid.org/rhone
- 📍 18 rue des 2 Amants, 69009 Lyon
- ☎ 04 78 47 11 06
- ✉ contact@adn69.fr

73 SAVOIE

- ✉ amicaledunid.org/savoie
- 📍 37 Rue St-François de Sales, 73000 Chambéry
- 📍 78, boulevard Wilson, 73100 Aix-les-Bains
- ☎ 07 85 24 82 08
- ✉ savoie-adn38@orange.fr

75 PARIS

- ✉ amicaledunid.org/paris
- 📍 103, rue La Fayette, 75010 Paris
- ☎ 01 42 02 38 22
- ✉ amicaledunid.paris@adn75.fr

78 YVELINES

- ✉ amicaledunid.org/yvelines
- 📍 3, place de la Mairie, 78190 Trappes
- 📍 5, place de la République, 78300 Poissy
- ☎ 07 69 79 14 57
- ✉ emmanuelle.quemard@adn78.fr

92 HAUTS-DE-SEINE

- ✉ amicaledunid.org/hauts-de-seine
- 📍 83 bis, rue de Varsovie, 92700 Colombes
- ☎ 01 47 60 00 78
- ✉ contact@adn92.fr

93 SEINE-ST-DENIS

- ✉ amicaledunid.org/seine-saint-denis
- 📍 11/13 rue Félix Merlin, 93800 Epinay-sur-Seine
- ☎ 01 41 68 20 28
- ✉ amicaledunid93@adn93-asso.org

95 VAL-D'OISE

- ✉ www.amicaledunid.org/val-doise
- Dans les locaux de l'association Du Côté des Femmes
- 📍 21, avenue des Genottes, 95800 Cergy
- 📍 12 avenue du 8 mai 1945, 95200 Sarcelles
- ☎ 07 67 29 47 54
- ✉ permanence.sociale@adn95.fr

www.amicaledunid.org
21, rue du Château d'Eau, 75010 Paris

Siège
contact@adn-asso.org | 01 44 52 56 40

Pôle formation
formation@adn-asso.org | 01 42 39 99 61

PROSTITUTION DES PERSONNES MAJEURES ET MINEURES

**SE FORMER POUR MIEUX REPÉRER,
ACCOMPAGNER, ORIENTER ET PRÉVENIR**

L'Amicale du Nid vous propose

**DES FORMATIONS
DES PROGRAMMES SUR 1, 2 OU 3 JOURS
DES SESSIONS DE FORMATION SUR MESURE**

Les différentes thématiques abordées

Les approches législatives de la prostitution
dans l'Union Européenne

La loi française du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le
système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées

Le système prostitutionnel

Les violences liées à l'activité prostitutionnelle

Les causes de la prostitution

Les conséquences de la prostitution

L'accompagnement social des personnes
en situation ou ayant connu la prostitution

La prostitution des mineur-es

Les outils pour prévenir la prostitution des jeunes



FORMATION@ADN-ASSO.ORG • WWW.AMICALEDUNID.ORG

01 42 39 99 61 • 06 50 58 39 43

WWW.AMICALEDUNID.ORG

Depuis plus de 70 ans, l'Amicale du Nid va vers, accueille et accompagne, avec ou sans hébergement, des personnes en danger ayant connu ou en situation de prostitution.

Elle mène aussi des actions de formation, de prévention et de recherche sur le système prostitutionnel.

Association laïque et abolitionniste, l'Amicale du Nid emploie plus de 200 professionnel·les sur 11 territoires.

